

Règlement de la Cabane forestière de Vaumarcus

Important : La personne responsable de la location doit être majeure.

La salle est équipée pour 42 places assises intérieures

La capacité de sécurité est de 50 personnes au maximum

La prise en charge de la clé de la Cabane Forestière est prévue à 09h00 le jour de votre location.

La clé doit être rendue (remise dans la boîte) au plus tard pour 08h00 le jour de la restitution des locaux.

**Tarifs de location (1jour) : 80 CHF pour les membres de la société des Ecureuils.
150 CHF pour les autres locataires.**

- En cas d'annulation intervenant moins de 10 jours avant la date réservée, 20% de la location vous sera demandé.
- Pour chaque pièce de vaisselle cassée ou manquante il vous sera facturé 2 CHF.
- Toutes dégradations ou disparitions de matériel seront facturées.
- Pour des locaux rendus sales, la somme de 40 CHF de l'heure vous sera demandée pour les nettoyages.
- La non restitution de la clef à l'heure prévue entraîne automatiquement une journée de location supplémentaire.
- Paiement : à la réservation par virement ou sur demande, au comptant à la remise des clefs.
- La sous-location n'est pas autorisée.
- Lors de votre séjour à la cabane, le bois, l'électricité, ainsi que tout le matériel qui s'y trouve sont à votre disposition. Il faudra juste penser aux linges pour la vaisselle et aux sacs à ordures (taxés sur Neuchâtel) pour évacuer vos déchets. (1 sac de 60L est compris/fournis dans le forfait de location)

A votre arrivée :

- Allumez le chauffe-eau. (Sous l'évier)
- Nettoyez les poêles (mettre les cendres dans la poubelle métallique extérieure). **Ne plus vider les cendres à votre départ !**

Attention des pierres se détachent de la paroi rocheuse qui surplombe la place située à l'est de la cabane. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident !!!!

Durant votre séjour :

- Assurez-vous que les voitures n'entravent pas la circulation et les champs.
- Respectez le matériel mis à votre disposition.
- Triez votre verre vide et votre PET. Utilisez les sacs poubelles officiels taxés pour vos déchets. Ne pas brûler les nappes et les serviettes dans les poêles.
- Dès 22 heures laissez les décibels à l'intérieur en fermant portes et fenêtres.
- Pour toute question 079 88 66 242

Lors de votre départ :

- Déclenchez le chauffe-eau. En hiver, laissez-le sur « demi ».
- Videz le frigo, **ne pas l'éteindre.**
- **Balayez et récurvez systématiquement le sol du local.**
- Rangez les tables.
- Rangez les chaises.
- Remplir les caisses de bois (le bois est dans le garage, même clef d'entrée)
- **Eteignez les lampes. (La lumière extérieure reste allumée environ 15 minutes pour autant qu'elle ait été enclenchée préalablement pendant 10 minutes)**
- Fermez volets, fenêtres, portes y compris celle des WC.
- WC : A nettoyer, et videz la poubelle (En hiver, laissez le chauffage en fonction à cause du gel).
- Vous pouvez déposer vos poubelles (uniquement des sacs officiels) dans les molocks, mais emportez vos verres vides et votre PET.
- Décrochez vos éventuels balisages posés sur le territoire communal.

Merci de rendre les locaux et tout ce qui va avec, aussi propre que vous les avez trouvés à votre arrivée !

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous souhaitons un agréable séjour.

Règlement à remettre valablement signé lors de la conclusion du contrat ou de la prise des clefs.

Lu et approuvé par le locataire

Lieu et date :

Le locataire.....